



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/809

Lancement de l'opération n° 60023848 " Rénovation et développement des aires de jeux des squares 2021 - 2026 " et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur** : M. DEBRAY Tristan

<b>SEANCE DU 27 MAI 2021</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/809 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60023848 " RENOVATION ET DEVELOPPEMENT DES AIRES DE JEUX DES SQUARES 2021 - 2026 " ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-2, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Création et rénovation des aires de jeux » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 20012.

La Direction des espaces verts gère l'ensemble des aires de jeux des squares et espaces publics lyonnais, soit 229 aires de jeux représentant près de 1 000 équipements. La ville de Lyon dispose ainsi d'un maillage et d'une offre qualitative sur son territoire, composée d'aires de jeux de proximité et d'autres plus conséquentes. Ce patrimoine est depuis quelques années en constante évolution, avec de nouvelles aires créées chaque année, à l'occasion des créations de nouveaux parcs, des réaménagements ou des opérations d'aménagements urbains.

Dans le cadre du nouveau plan de mandat et plus spécifiquement dans le cadre de la politique publique de la « Ville des enfants », les espaces dédiés aux enfants sont identifiés comme primordiaux pour participer au développement de l'enfant, à son épanouissement, à son bien-être physique, cognitif, émotionnel et social. Pour ce qui concerne les aires de jeux, l'enjeu identifié est de travailler à la diversification des activités et structures proposées, afin qu'elles soient plus orientées vers la découverte, l'aventure et le jeu libre et permettent ainsi aux enfants de développer davantage leur imaginaire et leur créativité. Il s'agit aussi d'améliorer la répartition territoriale de l'offre au regard des besoins existants et à venir. Les projets d'apaisement des abords des écoles ou des crèches et la végétalisation de leurs cours seront également pris en compte.

Un autre enjeu est d'améliorer l'accueil des accompagnants, afin que le temps passé dans les aires de jeux soit également agréable pour les adultes, et de favoriser ainsi les activités de plein air plutôt que la sédentarité et les jeux devant les écrans.

Enfin, l'évaluation de l'impact environnemental des matériaux utilisés pour les aires de jeux, les questions d'inclusion pour les enfants porteurs de handicap, la lutte contre les stéréotypes et inégalités de genre sont également prises en compte. La dimension inclusive qui permet l'accès de tous les enfants à ces aires de jeux est considérée comme une priorité dans les réflexions sur ces espaces.

L'opération d'un montant de 2 840 000€ sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine espaces verts 2021 – 2026 » n° 2021-2, programme n° 20012.

Afin de préciser la programmation de ces rénovations et créations d'aires de jeux dans les squares, une étude stratégique sera réalisée en 2021. Cette étude a pour objectif de :

- préciser l'approche qualitative des aires de jeux et les orientations de conception des futurs projets, en prenant en compte les objectifs du plan de mandat (végétalisation des rues de la ville, approche environnementale des projets, démarches inclusives, activités ludiques dans les espaces publics...), les attentes des usagers (enfants et accompagnants), les contraintes techniques de gestion... ;
- proposer une approche territoriale de la répartition des aires de jeux afin de réduire les inégalités territoriales (repérage des quartiers où l'offre est insuffisante, opportunités de créations ou réhabilitations dans le cadre des projets urbains) et améliorer l'offre (requalifications prioritaires).

Suite à cette étude, des sites seront identifiés pour mettre en œuvre le programme de rénovation et développement des aires de jeux :

- les renouvellements des aires de jeux seront programmés en fonction des priorités réglementaires (afin d'éviter les non-conformités obligeant les fermetures d'aires de jeux) et des objectifs territorialisés de transformation ;
- les éventuelles créations seront programmées en fonction des opportunités d'aménagement ou réaménagement de squares ou de quartiers urbains.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 60023848 « Rénovation et développement des aires de jeux des squares 2021 – 2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », programme 20012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20012, AP 2021-2, opération n° 60023848 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 511 selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
  - 2021 : 70 000 €TTC ;
  - 2022 : 554 000 €TTC ;
  - 2023 : 554 000 €TTC ;
  - 2024 : 554 000 €TTC ;
  - 2025 : 554 000 €TTC ;
  - 2026 : 554 000 €TTC.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen

(FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

- 4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET